

vaincu, seront disposés à prolonger la séance de quinze ou vingt minutes et même d'une demi-heure, afin de prolonger la période des questions.

Le système de roulement doit être étudié à nouveau. Jour après jour, les députés sont frustrés, car ils ne peuvent poser des questions au sujet d'affaires pressantes. La chose est également frustrante pour leurs commettants. Les députés ne peuvent pousser une affaire plus loin en s'adressant aux dirigeants des divers ministères. Le premier ministre continue à renvoyer les questions aux divers ministres, même s'ils ne sont pas à la Chambre à ce moment-là.

Je suggère qu'un comité ou les leaders des partis à la Chambre étudient les réponses que reçoivent les membres du Cabinet responsables des différents ministères. Bien que les députés cherchent à épargner du temps pendant la période des questions, parce qu'ils craignent que leur intervention soit inutile ou qu'ils manquent d'audace, je défie tout député d'examiner les 197 questions posées et de montrer que le gouvernement a fait un véritable effort pour répondre aux besoins que la population exprime par la voix de ses représentants élus. Le député d'Egmont a manifesté son mécontentement aujourd'hui. D'autres sont mécontents aussi parce que le gouvernement n'a pas l'air d'assumer ses responsabilités comme il le devrait en répondant aux questions des représentants élus. Toute cette procédure doit être remise en question.

Pour permettre à Votre Honneur de poursuivre sa tâche avec votre compétence habituelle et aux députés, élus pour représenter leur commettants, de soulever des questions aussi importantes et urgentes que la situation économique du pays ainsi que des questions d'intérêt local, comme celle que soulevait aujourd'hui le député de Vegreville, une réévaluation de la période des questions s'impose sans tarder.

Des voix: Bravo!

• (3.10 p.m.)

[Français]

M. l'Orateur: L'honorable député de Joliette pose-t-il la question de privilège?

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, on vient de parler de la possibilité de réexaminer la période des questions. Je pense que, dans l'intérêt du Parlement, il serait peut-être important, si la réunion a lieu . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence a entendu les instances qui ont été faites par l'honorable député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan) et celles-ci s'adressent plutôt aux représentants des partis, qui voudront peut-être se rencontrer et considérer cette suggestion dans le but d'améliorer le travail quotidien de la Chambre des communes.

[Traduction]

M. Muir: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Le motif en est les réponses ou plutôt le manque de réponses de la part du ministre de l'Expansion économique régionale. Lorsque je lui ai posé une question tout à l'heure, je lui ai indiqué que je ne lui en avais pas donné préavis, car j'étais persuadé qu'il savait parfaitement que 800 personnes avaient été mises à pied. Quand le ministre répond à nos questions, il nous fournit des réponses évasives ou nous dit qu'il se renseignera. L'autre jour on a utilisé l'expression «Trudeau le dédaigneux». Le ministre

devient Marchand le dédaigneux, qui hausse les épaules et refuse de répondre.

Mon ami, le député de Central Nova, a posé au début de la semaine, une question relative aux mises à pied et il en avait donné ample avis au ministre quelques jours auparavant. Le ministre n'a pas pu y répondre et il a répété qu'il s'informerait. C'est une situation qui se renouvelle constamment. En fait, le ministre m'avait informé à la suite de la question posée par mon collègue de Central Nova, qu'il lui fournirait une réponse pourvu qu'on lui en donne avis. C'est faux; les choses ne se sont pas passées de la sorte. Le député de Central Nova a donné avis de sa question plusieurs jours auparavant. Il était inutile d'agir de la sorte aujourd'hui.

Nous sommes devant une situation où 800 personnes vont grossir le rang des chômeurs. Bien que capables de travailler, ces hommes et ces femmes devront prendre le chemin dégradant des secours sociaux. Je partage l'avis de mon collègue de Gander-Twillingate. En dépit de tous nos efforts, il est devenu impossible d'obtenir qu'on nous réponde ou, à tout le moins, qu'on essaie vraiment de le faire. Le ministre de la Main-d'œuvre, celui de la Justice et quelques-uns des occupants des banquettes ministérielles, sont bien disposés à faire de leur mieux, et l'on sait au moins, qu'ils essaieront de fournir une réponse utile. Il est de mon devoir, monsieur l'Orateur, de protester énergiquement auprès de vous et du gouvernement au sujet de ce qui se passe. Les chômeurs se comptent par centaines de milliers, mais le gouvernement se croise les bras, ne fait rien et n'essaie même pas de répondre aux questions légitimes qu'on lui pose.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il s'agit des questions posées durant la période des questions au sujet de l'intention du ministre de l'Industrie et du Commerce de tenir une conférence de presse à 3 h 30 cet après-midi sur ces entretiens avec les dirigeants de la General Motors. Moyennant l'assentiment unanime de la Chambre que j'obtiendrais, j'en suis sûr, le leader du gouvernement à la Chambre voudrait-il demander au ministre de l'Industrie et du Commerce, étant donné ce qui s'est passé durant la période des questions, de revenir sur sa décision et de faire sa déclaration ici à la Chambre?

Une voix: Revenons à l'appel des motions.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DES PRAIRIES

MESURE PORTANT SUR LES PAIEMENTS REVENANT AUX PRODUCTEURS DE L'OUEST DONT LES RECETTES D'UNE CAMPAGNE AGRICOLE SONT INFÉRIEURES À LA MOYENNE QUINQUENNALE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 21 septembre, du bill C-244, concernant la stabilisation du produit de la vente du grain des Prairies et abrogeant ou modifiant certaines lois connexes, dont le comité permanent de l'agriculture a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions n^{os} 1 et 2 de M. Gleave (p. 7252).